



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Antananarivo

ADRESSE:

101, Làlana Pastora Rabéony Hans
Ambodirotra, 101 Antananarivo

ADRESSE POSTALE:

B.P. 516, 101 Antananarivo

INTERNET: www.antananarivo.diplo.de

E-MAIL: amballem@moov.mg

TÉL: + 261-20-22 238 02/03

FAX: + 261-20-22 266 27

HEURES DE VISITE:

Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00

RECUPÉRATION DES PASSEPORTS:

Du Lundi au Jeudi de 13h30 à 14h30

Vendredi de 12h00 à 12h30

APPELS TÉLÉPHONIQUES:

Du Lundi au Jeudi de 13h30 à 16h00

Madagascar

Aide-mémoire sur les demandes de visa pour mariage suivi d'un séjour à durée indéterminée en Allemagne

1. Généralités

Avant de déposer votre demande de visa, vous devriez tout d'abord contacter la mairie sur place auprès de laquelle votre mariage sera célébré pour vous informer exactement des documents qui doivent y être présentés.

Pour déposer une demande de visa, il faut vous présenter personnellement au service visa de l'Ambassade.

Nous appelons à votre compréhension du fait que votre demande ne pourra être examinée en bonne et due forme que sur présentation de documents complets.

Veillez en outre prendre en considération le fait que même en cas de dépôt des documents complets de votre dossier de demande, l'octroi d'un visa ne peut être revendiqué comme étant de droit.

2. Procédure

Vous êtes priés de vous présenter au service visa de l'Ambassade aux heures d'ouverture aux visiteurs avec les documents complets.

L'Ambassade porte votre attention sur le fait que les dossiers incomplets ne peuvent pas être acceptés ni examinés.

En général, la présentation des documents énumérés ci-après devrait suffire. Pour des cas particuliers, vous pourrez être priés de présenter d'autres documents (qui ne figurent pas sur

la liste des feuilles de renseignements) ou de revenir personnellement au service visa, si tant est que des questions restent à éclaircir.

Les droits de visa, qui même en cas de refus ne peuvent être remboursés, sont à payer exclusivement au guichet au dépôt de la demande. Le paiement s'effectue en Ariary au taux de change actuel utilisé par le bureau de caisse de l'Ambassade. Veuillez également tenir compte de la feuille de renseignement relative aux réductions et franchises de droit de visa mise à votre disposition au service visa.

Tous les documents administratifs malgaches doivent être préalablement légalisés par le Ministère des Affaires étrangères malgache. Une traduction en allemand doit être jointe aux documents administratifs malgaches. Afin de pouvoir être reconnus par les autorités en Allemagne, les documents administratifs malgaches préalablement légalisés doivent ensuite être légalisés par la présente Ambassade. Les frais y afférents s'élèvent à 20 € pour chaque document à légaliser.

En outre, la traduction des documents administratifs doit être certifiée conforme par l'Ambassade. Les frais y afférents s'élèvent à 10 € pour chaque traduction à certifier. Le paiement s'effectue au dépôt de la demande et exclusivement en Ariary.

Les formulaires de demande ainsi que les documents remis seront envoyés au Service des étrangers compétent en Allemagne, dont l'accord est nécessaire à l'octroi du visa.

Il est porté à votre attention que l'Ambassade doit en principe attendre l'aval des autorités intérieures allemandes, avant de pouvoir prendre une décision relative à la demande. La durée habituelle de l'examen de la demande est d'environ 8 semaines. L'Ambassade vous saurait gré de bien vouloir respecter ce délai de 8 semaines avant de pouvoir vous enquérir de votre dossier.

Lorsque les conditions requises à l'octroi du visa sont remplies, vous serez informés par téléphone par l'Ambassade.

A la remise de votre visa, vous êtes priés de vérifier qu'il est conforme à votre identité et aux dates de votre voyage. Il est indiqué que l'Ambassade décline toute responsabilité pour des dommages dus à d'éventuels errata.

3. Documents à présenter

Au dépôt de la demande de visa pour mariage suivi d'un séjour d'une durée indéterminée en Allemagne, les documents suivants doivent être présentés (les formulaires à remplir sont gratuits et disponibles auprès du Service visa ainsi que sur le site internet de l'Ambassade www.antananarivo.diplo.de):

oui/ non

- 2 formulaires de demande dûment remplis et signés par le demandeur
- 2 photos de passeport biométriques des plus récentes, de dimensions 3,5 x 4,5 cm

- 2 déclarations dûment remplies et signées par le demandeur selon § 55 alinéa 2 N° 1 de la loi allemande sur le séjour (disponible auprès du service visa)
- Passeport valable (durée minimale de validité: 6 mois) + 2 copies de la feuille de renseignements sur l'identité du demandeur
- Justificatif relatif aux connaissances suffisantes en langue allemande, 1 original et 2 copies (voir à ce propos «**Fiche de renseignements concernant la justification de connaissances de base de la langue allemande en cas de regroupement familial d'un (futur) conjoint**»)
- 2 copies de la carte d'identité du partenaire en Allemagne et, le cas échéant, du justificatif du permis de séjour valable pour l'Allemagne, si le partenaire est un étranger
- Circulaire/ notice de renseignements/ feuille d'informations/fiche de consultations de la mairie auprès de laquelle les bans devront être publiés
- Tous les documents nécessaires à la publication des bans sur le circulaire/ notice de renseignements/ feuille d'informations/ fiche de documentation et requis par la mairie + 2 copies
- Déclaration de souscription dûment remplie (déclaration d'accord ou procuration pour la publication des bans) + 2 copies
- Acte de naissance du demandeur préalablement légalisé + traduction en allemand
- En cas de divorce de l'un ou des deux futurs époux: jugement de divorce existant, le cas échéant, préalablement légalisé + traduction en allemand
- Attestation officielle de la mairie relative à la publication des bans, **à présenter lors de la récupération du passeport de voyage visé + 1 copie**
- Déclaration d'engagement selon § 66-68 de la loi allemande sur le séjour pour la période entre l'arrivée en Allemagne et le mariage, **à présenter lors de la récupération du passeport visé + 1 copie**

Toutes les données sur cette fiche de renseignement reposent sur des faits reconnus au moment de la rédaction du texte. Il n'est néanmoins pas possible de garantir leur intégralité et leur exactitude, en raison des éventuels changements pouvant survenir entretemps

Dernière mise à jour: juin 2010